

**DEPARTEMENT DE L'ISÈRE**  
**COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 24 septembre 2019**

L'an deux mil dix-neuf et le vingt quatre septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, André PLISSON, Philippe DALBON, Claudine FRANCILLARD, Karim DALIBEY, Pierre BARUZZI, Marie-Claude CERANA, Robert COUPLAIX, Anne DALESSIO, Jean-Louis DELBES, Delphine DUMINI, Florence FAIS, Thierry GALIFOT, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Nicole JOULIA, Jérôme LOOSDREGT, Stéphanie MENGOLLI, Claude ORTOLLAND, Antoinette PALMER, Michel SALVI

Ont donné procuration : M. Lionel ARGOUD à M. Michel SALVI  
Mme Sophie HUYGHE à M. Philippe DALBON  
Mme Anne DALESSIO à Mme Marie-Claude CERANA

Secrétaire de séance : Jérôme LOOSDREGT

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
22	Vendredi 20 septembre 2019	Vendredi 20 septembre 2019	Lundi 30 Septembre 2019

**5- Attribution d'une subvention exceptionnelle à destination du Réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) – Achat d'un WISC V – Référence internationale pour la mesure de l'intelligence de l'enfant**

Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) apporte l'appui de leurs compétences aux équipes pédagogiques des écoles.

Les enseignants spécialisés et les psychologues des RASED dispensent des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves. Les personnels des RASED les aident à analyser les situations, à reconnaître et prendre en compte les besoins des élèves et à construire des réponses adaptées.

La commune du Cheylas rassemble des psychologues et des professeurs des écoles spécialisés.

Les aides spécialisées visent à prévenir et remédier aux difficultés scolaires qui résistent aux aides que les enseignants des classes apportent à leurs élèves.

Afin d'aider au mieux les psychologues dans leurs diagnostics, des moyens d'évaluation psychologique en milieu scolaire sont utilisés dont le *Wechsler Intelligence Scale for Children* ou WISC, test de quotient intellectuel, développé en 1949, pour les enfants de 6 ans à 16 ans et 11 mois.

Néanmoins, il n'est qu'un élément de référence parmi d'autres pour bien identifier la problématique de l'enfant.

Se basant sur quatre grandes composantes, le WISC-IV évalue les différentes aptitudes intellectuelles essentielles aux processus d'apprentissage.

La nouvelle édition est sortie fin 2016. Les bilans réalisés avec l'ancienne version ne sont plus valides. Aussi, aujourd'hui, les psychologues sollicitent une subvention exceptionnelle, pour cet achat onéreux (**1 944,00€**), une participation de chaque commune en fonction de leur nombre d'élèves.

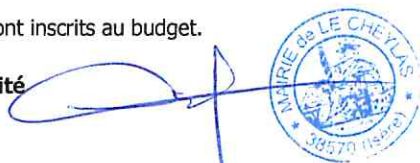
Ainsi, pour la commune du Cheylas le montant de la participation s'élève à **116,00€**.

**Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,**

- **DÉCIDE** d'apporter une aide financière au RASED de Allevard-Pontcharra en lui attribuant une subvention exceptionnelle d'un montant de 116,00 € au titre de l'année 2019,
- **AUTORISE** le maire à signer et à régler toutes les formalités afférentes à la présente délibération,
- **PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget.

**Décision : Adopté à l'unanimité**

Conseil municipal / 2019 09 24 E



A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LE CHEYLAS' and '38570 (ISÈRE)' around a central emblem.